

Le titulaire de ce bac pro est préparé à l'exercice des différents métiers de la sécurité dans la fonction publique (police nationale, gendarmerie, police municipale, sécurité civile...) ou au sein d'entreprises privées. Au cours de sa formation, le candidat reçoit un enseignement général et spécialisé sécurité et prévention, sécurité de l'entreprise, secours à la personne, protection des biens et de l'environnement et sécurité publique. Il bénéficie également d'une préparation aux premiers secours donnant lieu à certificats.

Il peut bénéficier de modalités adaptées pour les concours de gardien de la paix et de sapeur-pompier professionnel. Il peut également passer les épreuves de sélection de gendarme adjoint ou les concours de recrutement des agents de police municipale ainsi que de surveillant de l'administration pénitentiaire. Depuis 2005, la profession est réglementée.

**Unité professionnelle facultative « secteur sportif » en baccalauréat professionnel (se renseigner auprès des établissements)**

Cette épreuve vise à évaluer l'aptitude du candidat à expliciter une situation professionnelle relative à la prise en compte des spécificités des publics et des structures d'exercice dans le champ professionnel du secteur sportif, d'une part, et à la mise en œuvre d'un projet d'animation dans ce champ, d'autre part.

L'unité professionnelle facultative « Secteur sportif » est ouverte aux candidats sous statut scolaire qui :

- Ont suivi dans un établissement public local d'enseignement ou un établissement d'enseignement privé sous contrat en classes de première et terminale une formation permettant l'acquisition des compétences du référentiel figurant en annexe 1 du présent arrêté ;
- Justifient d'au moins 6 semaines de périodes de formation en milieu professionnel dans une structure du secteur sportif, cette durée étant ramenée à 4 semaines pour la spécialité du baccalauréat professionnel.

L'épreuve comporte une situation d'évaluation réalisée au cours de la dernière année de formation conduisant à la délivrance du diplôme. Elle est conduite à partir du dossier professionnel du candidat. L'évaluation repose sur une épreuve orale durant laquelle le candidat témoigne des compétences développées dans le cadre de son parcours de formation à l'appui du document de synthèse extrait de son dossier professionnel.

La commission d'évaluation dispose au préalable d'un temps de lecture du dossier professionnel du candidat. À partir d'un descriptif de situation professionnelle rédigé et proposé par le candidat, la commission d'évaluation détermine une problématique professionnelle en lien avec la méthodologie de projet pour laquelle elle lui demande d'exposer et de justifier une adaptation de sa pratique professionnelle. Le candidat dispose d'un temps de préparation de 15 minutes afin de prendre connaissance de la problématique transmise par la commission d'évaluation. Lors de l'exposé (10 minutes), le candidat retrace tout d'abord son expérience et sa professionnalité dans le champ d'activité de l'animation sportive assortie d'une auto-évaluation

des compétences, partagées ou complémentaires à celles du diplôme auquel il est candidat. Puis, il propose une adaptation de la situation décrite.

Compétences :

**Prise en compte des spécificités des publics et de la structure d'exercice :** Communiquer dans les situations de la vie professionnelle Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté Contribuer au fonctionnement d'une structure.

**Mise en œuvre et évaluation d'un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure :** Concevoir un projet d'animation Promouvoir un projet Participer à la conduite d'un projet d'animation Assurer le cadrage d'un projet Évaluer un projet d'animation



### Débouchés

Le bac facilite l'accès au concours de gardien de la paix de la police nationale, sapeur-pompier professionnel, gendarme adjoint, agent de police municipale et surveillant de l'administration pénitentiaire. Il est aussi exigé pour la plupart des emplois de la sécurité du secteur privé.

### Métier(s) accessible(s) :

- Agent(e) de la surveillance SNCF
- Agent(e) de sécurité
- Convoyeur(euse) de fonds
- Gardien(ne) de la paix, de police municipale
- Gendarme
- Sapeur-pompier



### Accès à la formation

Après la 3<sup>e</sup>, seconde professionnelle Sécurité-prévention. L'accès à ce baccalauréat requiert certaines aptitudes physiques validées par une visite médicale, les élèves devant s'engager comme sapeur-pompier volontaire à 16 ans. Le recrutement se fait sur dossier et entretien.

### Admission de droit :

- Classe de 3<sup>e</sup>

### Qualités requises :

- résistance et sang-froid
- sens de l'observation
- bonne condition physique
- respect des règles
- compétences en communication orale et écrite



## Programme

Grille horaire (a)	2 <sup>de</sup>	1 <sup>ère</sup>	Tle
<b>Enseignement professionnel</b>	<b>330</b>	<b>266</b>	<b>260</b>
<b>Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)</b>	<b>30</b>	<b>28</b>	<b>13</b>
<b>Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (b)</b>	<b>30</b>	<b>14</b>	<b>13</b>
<b>Réalisation d'un chef d'œuvre</b>	-	<b>56</b>	<b>52</b>
<b>Prévention Santé Environnement</b>	<b>30</b>	<b>28</b>	<b>26</b>
<b>Economie-Gestion ou Economie-Droit (selon spécialité)</b>	<b>30</b>	<b>28</b>	<b>26</b>
<b>Français, Histoire-Géographie et enseignement moral et civique</b>	<b>105</b>	<b>84</b>	<b>78</b>
<b>Mathématiques</b>	<b>45</b>	<b>56</b>	<b>39</b>
<b>Langue vivante A</b>	<b>60</b>	<b>56</b>	<b>52</b>
<b>Sciences physiques et chimiques ou langue vivante B (selon spécialité)</b>	<b>45</b>	<b>42</b>	<b>39</b>
<b>Arts appliqués et culture artistique</b>	<b>30</b>	<b>28</b>	<b>26</b>
<b>Education physique et sportive</b>	<b>75</b>	<b>70</b>	<b>65</b>
<b>Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation (c) (d)</b>	<b>90</b>	<b>84</b>	<b>91</b>
<b>Période de formation en milieu professionnel (semaines)</b>	<b>4 à 6</b>	<b>6 à 8</b>	<b>8</b>

(a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité

(b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève

(c) Y compris heures dédiées à la consolidation des acquis des élèves

(d) En Tle : insertion professionnelle (recherche, CV, entretiens,..) ou poursuite d'études

## Enseignements professionnels

Accueil et relation avec le public, les partenaires, permanence de services de police, de sécurité, d'alerte, etc. Recueil et gestion de l'information et du renseignement

- Prévention des actes de délinquance et régulation des actes de malveillance et négligence
- Maintien de l'ordre public et respect des lois et règlements ; protection des biens et de l'environnement
- Premiers secours et assistance aux personnes (AFPS, CFAPSE) ; garde, surveillance et transfert des personnes
- Sociologie, droit et institutions
- Techniques professionnelles et opérationnelles, techniques d'assistance aux personnes (route, incendie, risques technologiques, biologiques et nucléaires etc.)

## Stage

La durée de la formation en milieu professionnel est de 22 semaines sur les trois années (incluant la validation du diplôme de niveau V : CAP Agent de Sécurité) . La durée globale de la PFMP ne peut être partagée en plus de six périodes et la durée de chaque période ne peut être inférieure à trois semaines. La formation en milieu professionnel constitue des moments privilégiés pour :

- participer à des situations professionnelles réelles, nécessitant notamment des capacités d'adaptation,
- découvrir la diversité des pratiques professionnelles de sécurité publique et sûreté, et de sécurité incendie,
- identifier des compétences transférables dans d'autres situations,
- s'immerger dans des contextes professionnels variés, plus ou moins complexes et contraints,
- construire une représentation des métiers liés à la sécurité et à la sûreté, et de leur implication dans l'exercice des libertés individuelles et collectives,
- prendre conscience des exigences rédactionnelles imposées par le monde professionnel.

## Examen

Épreuves	Coef.
<b>E1 : Epreuve scientifique et technique</b>	
Sous-épreuve E11 : Economie -Droit	<b>1</b>
Sous-épreuve E12 : Mathématiques	<b>1</b>
<b>E2 : Epreuve Etudes de situations professionnelles</b>	<b>4</b>
<b>E3 : Epreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>	
Sous-épreuve E31 : Activités en milieu professionnel	<b>3</b>
Sous-épreuve E32 : Activités professionnelles dans la dominante	<b>5</b>
Sous-épreuve E33: Prévention Santé Environnement	<b>1</b>
<b>E4 : Epreuve de langue vivante étrangère</b>	
Sous-épreuve E31 : langue vivante 1	<b>2</b>
Sous-épreuve E42 : langue vivante 2	<b>2</b>
<b>E5 : Epreuve de Français, Histoire-Géographie et enseignement moral</b>	
Sous-épreuve E51 : Français	<b>2.5</b>
Sous-épreuve E52 : Histoire-Géographie et enseignement moral	<b>2.5</b>
<b>E6 : Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	<b>1</b>
<b>E7 : Epreuve d'éducation physique et sportive</b>	<b>1</b>
<b>Epreuves facultatives</b>	
EF1 : Langue vivante étrangère	<b>Pts&gt;10</b>
EF2	<b>Pts&gt;10</b>

## Statistiques





### Poursuite d'études

Les titulaires de Bac Pro qui ont obtenu un avis favorable du conseil de classe seront prioritaires dans les BTS correspondant à leur spécialité (en application du décret n° 2017-515 du 10 avril 2017 sur l'expérimentation Bac Pro/BTS) modifié par le décret no 2021-227 du 26 février 2021 relatif aux modalités particulières d'admission dans une section de techniciens supérieurs pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel.

Le bac pro a pour premier objectif l'insertion professionnelle mais, avec un très bon dossier une poursuite d'études est envisageable. Par exemple :

- BTS Management opérationnel de la sécurité
- Préparation au concours de gardien de la paix de la police nationale

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.



### Où se former en Occitanie

**PROCÉDURE PARTICULIÈRE DE RECRUTEMENT : contacter les établissements pour informations complémentaires**

#### Aude (11)

Carcassonne - Lycée Jules Fil (Public) /

#### Aveyron (12)

Aubin - Lycée professionnel du bois et de l'habitat (Public) /

#### Gard (30)

Beaucaire - Lycée privé Institut Emmanuel d'Alzon - site de Beaucaire Notre-Dame (Privé) /

La Grand-Combe - Lycée professionnel privé Pasteur (Privé) /

Nîmes - Lycée professionnel Gaston Darboux (Public) /

#### Haute-Garonne (31)

Toulouse - Lycée professionnel Georges Guynemer (Public) /

Tournefeuille - lycée polyvalent M. L Dissard Françoise (Public) /

#### Hérault (34)

Castelnau-le-Lez - Lycée Georges Pompidou (Public) /

Gignac - Lycée Simone Veil (Public) / Ouverture rentrée 2023

#### Lozère (48)

Mende - Lycée privé Notre-Dame (Privé) /

#### Hautes-Pyrénées (65)

Bagnères-de-Bigorre - lycée polyvalent Victor Duruy (Public) /

Tarbes - Lycée professionnel privé Saint-Pierre Pradeau La Sède (Privé) /

#### Pyrénées-Orientales (66)

Perpignan - Lycée Aristide Maillol (Public) /

#### Tarn (81)

Mazamet - Lycée professionnel privé Jeanne d'Arc (Privé) /

I formation initiale

A formation en apprentissage



Internat/ Hébergement possible



### En savoir plus

Retrouvez sur <https://documentation.onisep.fr/>

Les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ?, Handi +)

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).



**Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier**

Alès  
04 49 05 80 81 - [ce.0300061d@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0300061d@ac-montpellier.fr)

Bagnols sur Cèze  
04 49 05 80 85 - [ce.0300992r@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0300992r@ac-montpellier.fr)

Béziers  
04 67 62 45 04 - [ce.0340097w@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340097w@ac-montpellier.fr)

Carcassonne  
04 34 42 91 90 - [ce.0110035d@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110035d@ac-montpellier.fr)

Castelnaudary  
04 34 42 91 88 - [ce.0110843g@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110843g@ac-montpellier.fr)

Céret  
04 68 87 02 07 - [ce.0660575s@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660575s@ac-montpellier.fr)

Lunel  
04 48 18 55 30 - [ce.0341426r@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341426r@ac-montpellier.fr)

Mende  
04 30 43 51 95 - [ce.0480020l@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0480020l@ac-montpellier.fr)

Montpellier Celleneuve  
04 48 18 55 60 - [ce.0341619a@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341619a@ac-montpellier.fr)

Montpellier Esplanade  
04 48 18 55 10 - [ce.0341482b@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341482b@ac-montpellier.fr)

Narbonne  
04 68 32 61 75 - [ce.0110036e@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110036e@ac-montpellier.fr)

Nîmes  
04 49 05 80 80 - [ce.0301328f@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0301328f@ac-montpellier.fr)

Perpignan  
04 11 64 23 66 - [ce.0660667s@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660667s@ac-montpellier.fr)

Pézenas  
04 48 18 55 75 - [ce.0341033n@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341033n@ac-montpellier.fr)

Prades  
04 11 64 23 55 - [ce.0660463v@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660463v@ac-montpellier.fr)

Sète  
04 67 67 31 00 - [ce.0340098x@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340098x@ac-montpellier.fr)

**Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse**

CIO Albi  
Tél. 05 67 76 57 74 - [cio.albi@ac-toulouse.fr](mailto:cio.albi@ac-toulouse.fr)

CIO Auch  
05 62 05 65 20 - [cio.auch@ac-toulouse.fr](mailto:cio.auch@ac-toulouse.fr)

CIO Cahors  
Tél. 05.65.30.19.05 - [cio.figeac@ac-toulouse.fr](mailto:cio.figeac@ac-toulouse.fr)

CIO Castelsarrasin  
05 36 25 74 99 - [cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr](mailto:cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr)

CIO Castres  
Tél. 05 67 76 57 90 - [cio.castres@ac-toulouse.fr](mailto:cio.castres@ac-toulouse.fr)

CIO Condom  
05 67 76 51 82 - [cio.condom@ac-toulouse.fr](mailto:cio.condom@ac-toulouse.fr)

CIO Decazeville  
05 65 43 17 88 - [cio.decazeville@ac-toulouse.fr](mailto:cio.decazeville@ac-toulouse.fr)

CIO Figeac  
05 67 76 55 66 - [cio.figeac@ac-toulouse.fr](mailto:cio.figeac@ac-toulouse.fr)

CIO Foix  
05 67 76 52 94 - [cio.foix@ac-toulouse.fr](mailto:cio.foix@ac-toulouse.fr)

CIO Lourdes  
05 67 76 56 43 - [cio.lourdes@ac-toulouse.fr](mailto:cio.lourdes@ac-toulouse.fr)

CIO Millau  
[05 65 60 98 20](tel:0565609820) - [cio.millau@ac-toulouse.fr](mailto:cio.millau@ac-toulouse.fr)

CIO Montauban  
05 63 66 12 66 - [cio.montauban@ac-toulouse.fr](mailto:cio.montauban@ac-toulouse.fr)

CIO Muret  
05 67 52 40 72 - [cio.muret@ac-toulouse.fr](mailto:cio.muret@ac-toulouse.fr)

CIO Pamiers  
05 67 76 53 02 - [cio.foix@ac-toulouse.fr](mailto:cio.foix@ac-toulouse.fr)

CIO Rodez  
05 67 76 54 46 - [cio.rodez@ac-toulouse.fr](mailto:cio.rodez@ac-toulouse.fr)

CIO Saint-Gaudens  
05 67 52 41 41 - [cio.stgaudens@ac-toulouse.fr](mailto:cio.stgaudens@ac-toulouse.fr)

CIO Tarbes  
05 67 76 56 33 - [cio.tarbes@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tarbes@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Centre  
05.67.76.51.84 - [cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Mirail  
05.67.52.41.63 - [cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Nord  
05 67 52 41 80 - [cio.tlsenord@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsenord@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Rangueil  
05 67 52 41 55 - [cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr)

